

- la structure et le fonctionnement des services d'inspection et de certification ;
- les caractéristiques des établissements et les procédures de fonctionnement (notamment tout document HACCP) ;
- les statistiques sanitaires, plans d'échantillonnage et résultats ;
- les mesures et les procédures d'application ;
- les procédures de notification et de recours ;
- les programmes de formation.

6. Séance de clôture

Une séance de clôture est organisée entre les représentants des deux parties. Lors de cette réunion, l'auditeur communique les résultats de l'audit. Les informations doivent être présentées de manière claire et concise de façon à assurer une compréhension parfaite des conclusions.

Les parties peuvent examiner toute action spécifique qui s'avérerait nécessaire au vu des résultats de l'audit.